

Prise en charge médico-sociale du VIH

Note d'information

VIH et demande d'AAH-Allocation Adulte Handicapé

La commission Sociale du CoreVIH (Comité de coordination régionale de la lutte contre les infections sexuellement transmissibles et le VIH) Ile-de-France Ouest a mené, entre les mois de février et de mai 2019, une enquête auprès des actrices et des acteurs du territoire en charge de l'accompagnement social des PvVIH-Personnes vivant avec le VIH.

Contexte

Les membres de la commission Sociale du CoreVIH IdF Ouest constituée des travailleuses/eurs social.e des services hospitaliers de prise en charge du VIH et des appartements de coordination thérapeutique et de membres d'associations de représentant.e.s de PvVIH du territoire observent dans leur pratique une hétérogénéité dans le délai et dans les décisions prises quant à leurs demandes (AAH-Allocation Adulte Handicapé principalement) selon les MDPH-Maisons Départementales des Personnes Handicapées du territoire.

Méthode

Le questionnaire a été élaboré par la coordination et les membres de la commission Sociale du CoreVIH IdF Ouest. Il comprenait 14 questions ayant trait notamment aux types de demandes formulées auprès des MDPH, MDPH sollicitées, délai de réponse et décision des MDPH, modalités de remplissage des demandes, etc. Les professionnel.le.s du social des 12 services hospitaliers référents dans la prise en charge du VIH et des 4 ACT-Appartements de Coordination Thérapeutique ainsi que les membres des 3 associations de représentant.e.s des PvVIH du territoire ont été contacté.e.s par le secrétariat du CoreVIH IdF Ouest par courriel pour participer en ligne au questionnaire. Les réponses au questionnaire ont été compilées par le secrétariat du CoreVIH IdF Ouest et analysées par la coordination et les membres de la commission Sociale du CoreVIH IdF Ouest.

Résultats

10 personnes ont répondu au questionnaire dont les représentant.e.s de :

- 3 services hospitaliers en charge du suivi médicosocial des patient.e.s infecté.e.s par le VIH;
- 3 établissements médico-sociaux (appartement de coordination thérapeutique);
- 2 associations de représentant.e.s de personnes vivant avec le VIH;
- 1 structure « autre ».

Parmi les répondant.e.s, 7 ont répondu que leurs demandes auprès des MDPH concernent principalement l'AAH dont :

- 6 ont déclaré ne pas remplir les parties médicales et administratives en présence de l'intéressé.e ;
- 4 ont indiqué que leurs demandes étaient la plupart du temps refusées ;
- 4 ont révélé que le délai moyen du traitement des dossiers entre l'envoi de la demande et le passage devant la CDAPH-Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées était entre 6 mois et un an et 2 plus d'un an.

Conclusion et perspectives

Notre enquête révèle notamment que le projet de vie des patients était peu complété soit par méconnaissance du patient et/ou du professionnel, associatif, soit par manque de temps par les professionnel.le.s du social interrogé.e.s lors des demandes d'AAH pour les PVVIH auprès des MDPH du territoire.

Etant donné les difficultés actuelles que peuvent rencontrer les PVVIH afin d'obtenir les droits qu'elles sollicitent, notamment l'AAH, il nous est apparu opportun d'apporter une information sur le « PROJET DE VIE » afin de mieux en comprendre son utilité et d'accompagner au mieux les personnes.

La MDPH n'évalue pas les besoins uniquement en fonction d'un diagnostic mais également en fonction des répercussions du handicap sur la vie quotidienne. Il faut se rappeler que les PVVIH sont rarement convoquées et que les demandes sont traitées sur dossier uniquement. Il est donc très important que la personne puisse expliquer les répercussions de la maladie sur sa vie mais également sur son projet de vie. Il s'agit d'expliquer à la MDPH les besoins concrets et répercussions, dans la vie quotidienne, dans la vie affective, sociale et professionnelle. Par exemple, si la PVVIH ne travaille plus : « *je souhaite être aidé pour retrouver du travail parce que seul je n'arrive pas bien à faire les démarches nécessaires. J'ai vraiment envie de retravailler car je ne vois plus personne et je me sens très seul* ».

Ces informations détaillées sont nécessaires pour que l'équipe pluridisciplinaire fasse une juste évaluation et propose les compensations nécessaires car les retentissements sont très variables d'une personne à l'autre pour un même diagnostic, et de plus évolutifs.

Rédiger son projet de vie n'est souvent pas facile, c'est pourquoi il est important que les professionnel.le.s et les associations puissent aider la PVVIH et l'accompagner.

Pour aller plus loin

Dossier
technique

Mars 2017

VIH et handicap

**Guide d'appui pour l'élaboration
de réponses aux besoins des
personnes vivant avec le virus
de l'immunodéficience humaine**



https://www.cnsa.fr/documentation/dt_vih_et_handicap_vf.pdf

Glossaire

AAH : Allocation Adulte Handicapé

CDAPH : Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées

MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées

PvVIH : Personne vivant avec le VIH